



FICHE D'INSCRIPTION « ACCUEIL DE LOISIRS »

Date limite de dépôt en mairie : **mercredi 29 janvier 2025**

Séjour de Février 2025

Du lundi 10 février au vendredi 14 février 2025

Remarque :

- L'ouverture de l'accueil de loisirs est soumise dorénavant à un **minimum de 6 inscrits**.
- Nous nous réservons la possibilité de refuser des inscriptions si notre taux d'encadrement réglementaire était atteint (réglementation DDCSPP).

✚ **Horaires d'ouverture : de 7h30-18h30**

✚ **Horaires des activités : 9h00/11h45 - 14h/16h00**

Le gouter n'est pas fourni.

Les enfants devront apporter leur gourde, gobelets ou bouteille d'eau.

L'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Le responsable légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Mail :

N° sécurité sociale :

Téléphone :

Domicile :

Travail :

Portable :

Quotient familial CAF ou MSA (pour la tarification) :

Personnes à contacter en cas d'urgence (nom, téléphone) :

Personnes autorisées à prendre en charge l'enfant :

	Matin	Repas	Après-midi
Lundi 10 février 2025			
Mardi 11 février 2025			
Mercredi 12 février 2025			
Jeudi 13 février 2025			
Vendredi 14 février 2025			

Remarque : Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle accident.

Autorisez-vous la mairie de Marmagne à utiliser les photos de votre enfant qui seraient prises au cours des activités par des personnes habilitées pour la promotion de l'accueil de loisirs, notamment dans le bulletin municipal et la page Facebook de la mairie ?

0 oui 0 non

Remarque : Nous demandons aux familles de respecter l'horaire de fermeture de la structure faute de quoi une pénalité de retard sera appliquée.

Marmagne, le :

Signature :

Les pièces à fournir à l'inscription (si cela n'a pas été fait en début d'année scolaire) :

- o Une attestation d'assurance **à jour**
- o Une attestation vaccinations **à jour** (photocopie du carnet de santé),
- o Le document Caf ou msa indiquant votre quotient familial,
- o La fiche sanitaire complétée et signée